## L Les congés pénitentiaires prolongés ? "Des petites cuillères pour vider une baignoire dont le robinet fuite en permanence"

Les rares chiffres disponibles montrent que la mesure du ministre Van Tigchelt censée soulager la surpopulation dans les prisons est anecdotique. À Lantin (840 détenus), seuls 16 condamnés seraient concernés et, à Marche (350 détenus), à peine 13...



Annick Hovine Journaliste

Publié le 11-03-2024 à 19h18

Enregistré



Les agents pénitentiaires se croiseront les bras jeudi à partir de 22 heures. Une grève de 24 heures en front commun syndical. La prison d'Anvers a anticipé le mouvement d'humeur en débrayant déjà dimanche soir.











À la prison d'Anvers, les agents ont d'ailleurs anticipé l'action, en débrayant déjà dimanche soir pour protester contre la suroccupation endémique dans l'enceinte pénitentiaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec près de 800 détenus, l'établissement héberge près du double d'occupants qu'elle peut contenir (365 places pour hommes et 48 pour femmes).



"La sécurité ne peut vraiment plus être garantie à cause de la surpopulation"

## Une tentative, vaine, d'éviter la grève

Pour tenter d'éviter la grève, le ministre Van Tigchelt avait repris l'idée des congés pénitentiaires prolongés, testée avec succès pendant la période Covid – on n'avait constaté aucune recrudescence de violence. Deux catégories de détenus sont concernées. Un : les condamnés à une peine maximale de 10 ans (sauf pour faits de mœurs et terrorisme) qui ont déjà bénéficié d'un congé réussi. Ils pourront faire de la prison à mi-temps en alternant un congé d'un mois et séjour d'un mois derrière les barreaux.

Deux : les condamnés à de courtes peines (moins de trois ans) peuvent également obtenir un congé prolongé, à partir du moment où la direction a émis un avis positif pour la surveillance électronique ou la libération conditionnelle et dans l'attente que le juge de l'application des peines (JAP) examine le dossier.

## Une toute petite baisse

Ces mesures entraient en vigueur jeudi 7 mars. Combien de détenus pourraient-ils ainsi libérer (provisoirement) leur cellule ? Nous n'avons pas obtenu de chiffres du cabinet de la Justice, ni de l'administration pénitentiaire.

Du côté syndical, on nous indique que la population carcérale a faiblement baissé, de 12 400 détenus (fin de semaine dernière) à 12 280 lundi. "Mais il suffirait d'un mauvais week-end pour que ça remonte, commente Claudine Coupienne (secrétaire permanente CSC). On est en flux tendu partout." Il manque du personnel partout, et notamment dans les greffes des prisons.



## 16 à Lantin, 13 à Marche...

Les mesures proposées par le ministre ? "Des petites cuillères pour vider une baignoire dont le robinet fuite en permanence", commente un agent désabusé. Exemple concret : la prison de Lantin (Liège). Quelque 590 détenus en attente de jugement s'entassent dans la maison d'arrêt (prévue pour 350 personnes). Qui n'est pas concernée par les congés prolongés car la mesure ne vise que les condamnés détenus dans une maison de peine – ils sont 250 à Lantin.

La direction régionale des établissements pénitentiaires a envoyé une liste de candidats potentiellement concernés par un congé prolongé. Au final, seules 16 personnes entrent dans les conditions...

Le même exercice a été fait pour la nouvelle prison de Marche, une maison de peine qui héberge 350 condamnés : sur la centaine de candidats potentiels, à peine 13 d'entre eux peuvent entrer en ligne de compte.

Il faudra manifestement trouver d'autres mesures, structurelles, pour soulager les prisons.

MOTS-CLÉS: LIÈGE ANVERS PROVINCE DE LIÈGE PROVINCE D'ANVERS

Copyright © La Libre.be 1996-2024 lpm sa - IPM | Ce site est protégé par le droit d'auteur | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | Tel +32 (0)2 744 44 44 | N° d'entreprise BE 0403.508.716

